



New Richmond, le 15 juillet 2015

Monsieur Pierre Arcand  
Député de Mont-Royal  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet : Lettre ouverte concernant la nouvelle politique énergétique**

Monsieur le Ministre,

La stratégie énergétique 2006-2015 a joué un rôle majeur dans le développement de l'industrie éolienne au Québec, mais aussi au sein de notre région la baie des chaleurs en Gaspésie. C'est de cette politique qu'émanait la vision de développer 4000 MW d'énergie éolienne d'ici 2015 au Québec et nous sommes bien fiers des résultats atteints et nous souhaitons de tout cœur la poursuite de cette industrie.

Les exigences de contenu québécois prévues dans la stratégie, avec une préoccupation pour la région Gaspésie, nous ont permis de développer une entreprise manufacturière de classe mondiale dans la péninsule gaspésienne. Au cours de cette décennie, nous avons participé à l'émergence de cette industrie, et sommes présentement 135 employés à notre usine de New-Richmond.



Nous croyons fortement que l'énergie éolienne est un incontournable pour le développement énergétique futur de la province. Elle représente de nombreux avantages et bénéfices pour la collectivité québécoise. D'ailleurs, le développement des énergies renouvelables est en croissance partout dans le monde et la filière éolienne n'y fait pas exception avec la mise en service de pas moins de 51 gigawatts en 2014.

Nous avons d'ailleurs pu l'observer lors du dernier appel d'offres d'énergie éolienne, alors que le coût moyen pour les trois projets retenus était de 6,3 cents/kWh alors que le contenu local (région désignée) était augmenté à 35 %, ce qui prouve la compétitivité de la filière.

Par conséquent, nous estimons qu'il est indispensable que la prochaine politique énergétique prévoie le déploiement de nouveaux mégawatts d'énergie éolienne d'ici la phase du rééquipement qui surviendra à compter de 2025. Un minimum de 350 MW par année permettrait ainsi d'assurer une pérennité de nos industries manufacturières. Celles-ci seront donc encore en place au moment du renouvellement des parcs éoliens construits en 2004-2005. De plus, cette stratégie favoriserait un équilibre entre le marché intérieur et celui de l'exportation.

La fabrication de composantes stratégiques doit être favorisée de façon prioritaire ainsi que l'accompagnement au développement de marchés et le soutien aux activités de recherche et d'innovation. Un tel développement organisé de pair avec la mise en service de nouveaux mégawatts assurera de maximiser les retombées de la filière éolienne au Québec.

Nous vous prions donc, monsieur le Ministre, de considérer cette correspondance au moment de définir les orientations de votre prochaine politique énergétique et bien entendu nous sommes à votre disposition pour en discuter.

Veuillez agréer nos salutations distinguées,

Francois Arsenault, président  
Fabrication Delta inc.

